

Prise de participation au capital de la plateforme de Pagny

Le Conseil de Surveillance réuni en séance le vendredi 5 juin, a autorisé le grand port maritime de Marseille (GPMM) à entrer au capital de Pagny Terminal à hauteur de 10%.

Le GPMM étend ainsi à la plateforme multimodale située le plus au nord du bassin Rhône-Saône à grand gabarit, une politique de développement de ports avancés engagée en 1999 auprès de Lyon-port Edouard Herriot dont le port de Marseille Fos détient 16% du capital.

L'objectif pour Marseille est de consolider son hinterland vers le Nord Est et de capter du fret sur des axes éloignés.

En s'engageant sur la plateforme de Pagny, localisée entre Chalon et Dijon, le GPMM renforce sa position dans la région Bourgogne où il conforte son rôle de porte Sud de l'Europe.

En effet, il prend position sur une plateforme appelée à devenir un point pivot des échanges entre les ports du nord de l'Europe et la Méditerranée et soutient ainsi son ambition d'être l'alternative méditerranéenne aux ports du Nord de l'Europe.

Le GPMM se donne enfin des accès supplémentaires, notamment via des connexions ferroviaires, à l'hinterland de l'Allemagne du Sud et de la Suisse par exemple. Le port pourra ainsi développer de nouvelles solutions logistiques, dites « landbridges », qui allient les transports terrestre et maritime pour offrir un meilleur transit time vers ces zones.

Au total, le port de Marseille Fos évalue à 40 000 conteneurs (EVP) les nouveaux trafics annuels, locaux ou internationaux, qu'il pourra à terme capter et fixer dans ses bassins.

Depuis l'été 2008, Manuport, filiale de « Euroports-Benelux port Holding », est entré au capital de Pagny Terminal à hauteur de 34% et en assure la direction générale. L'arrivée de ce manutentionnaire d'envergure européenne aux côtés des Chambres de Commerce et d'Industrie de Beaune, Dijon, de Saône et Loire et du Jura a conforté le GPMM dans sa volonté de s'investir dans la plateforme de Pagny.

Cette prise de participation est la première concrétisation du projet stratégique du GPMM adopté le 3 avril dernier. En effet, au titre de sa politique d'hinterland, le GPMM y précise sa volonté de réaliser des partenariats capitalistiques avec des plateformes intérieures. Avec sa position privilégiée sur l'axe Rhône Saône, Pagny comptait parmi les sites prioritairement ciblés par le port de Marseille Fos.